

Je suis une résidente de la C.-B. qui a connu les deux référendums sur le VUT C.-B. et qui, semble-t-il, a été l'une des premières personnes à analyser la façon dont les votes seraient comptabilisés en vertu de ce système.

Le système électoral qui remplace le système majoritaire uninominal à un tour actuel du Canada devra permettre de s'assurer que les différents points de vue sont représentés au sein de la Chambre des communes, en vue de promouvoir la collaboration et la continuité. La diversité peut être améliorée en rendant le nombre de sièges de la Chambre proportionnel aux votes par parti, y compris les petits partis, c'est-à-dire, par représentation proportionnelle.

De même, le système doit inclure le vote pour un candidat par circonscription. En plus de l'avantage que constitue pour les citoyens le fait de connaître un député et de pouvoir communiquer avec lui, la représentation locale a le mérite d'être familière, ce qui simplifie le passage au nouveau système.

La diversité et la représentation locale peuvent être atteintes grâce à un système de représentation proportionnelle mixte.

L'élection de candidats locaux par les majorités, qui est un souhait souvent exprimé, pourrait être réalisée si le classement était ajouté au système des sections locales des suffrages. L'intégration d'un système préférentiel au système de représentation proportionnelle mixte pourrait accroître le soutien par rapport au changement de système.

Au sujet de la taille des circonscriptions –

- Les circonscriptions de grande taille plurinominales n'assurent pas la représentation locale. Tous les députés pourraient être éloignés de certains citoyens/résidents.
- L'argument selon lequel l'un des députés partagerait probablement les valeurs du citoyen ou du résident et pourrait être approché par ce dernier sous-entend que les personnes dépendent d'autres personnes ayant des idées semblables, et qu'il est acceptable qu'un député soutienne une cause, des valeurs et un parti au lieu de représenter l'intégralité de sa circonscription. Cela ne favorise pas la discussion et la mobilisation souhaitables.
- L'un des avantages vantés du VUT C.-B. est que les candidats d'une circonscription plurinomiale n'auraient pas besoin de faire appel à un large éventail d'électeurs et qu'ils pourraient viser un créneau de soutien suffisant pour obtenir le nombre requis de votes. Toutefois, l'une des objections au SMUT est que le fait de remporter une élection par la pluralité ne donne pas de mandat.
- La deuxième raison du rejet du VUT C.-B., qui est également la plus importante, a été attribuée par certains à l'inquiétude des électeurs relativement

à la taille des circonscriptions plurinominales. La carte électorale du VUT C.-B. était disponible pendant la deuxième campagne, mais pas pendant la première. Concernant les bulletins –

- Il semble plus simple de gérer un seul bulletin divisé en deux parties que deux bulletins distincts.
- Chaque bulletin doit être traité de la même façon.

Pour le VUT C.-B., les bulletins des candidats qui recevaient plus de votes que le nombre nécessaire pour l'élection étaient fractionnés et recomptabilisés, peut-être de nombreuses fois, mais les bulletins en faveur des candidats qui recevaient peu de votes n'auraient été pris en compte que pour la comptabilisation initiale. Cette situation est injuste. Elle décourage la participation. La complexité de la comptabilisation mine la confiance dans les résultats de l'élection.

- La comptabilisation ne doit pas favoriser un ou des parti(s) ou candidat(s).

Dans le VUT B.-C., la comptabilisation favorisait les candidats populaires ayant des idées semblables. Cela ne stimule pas la diversité des points de vue exprimés à la Chambre.

- Le vote et la comptabilisation doivent inspirer la confiance dans le fait que les souhaits des électeurs ont été adéquatement reflétés dans les résultats.
- Les résultats des suffrages doivent être vérifiables. Le vote en ligne et sur machine peut être manipulé et doit être évité.
- Si l'on réalise plus d'une comptabilisation, les résultats de chaque comptabilisation doivent être rendus publics, car les votes sont comptés les soirs d'élection et lors de la comptabilisation officielle, et doivent être enregistrés.
- La comparaison des résultats avec ceux du SMUT devrait être simple à réaliser.

Concernant les systèmes électoraux –

- Les renseignements sur chaque système étudié doivent être bien communiqués et doivent comprendre non seulement les avantages et les inconvénients des systèmes, mais également les précisions sur les systèmes et la façon dont ils seraient mis en œuvre ou pourraient l'être : types de bulletin, comptabilisation des bulletins, taille des circonscriptions, taille de la Chambre des communes, méthodes de désignation des députés supplémentaires élus au moyen de la représentation proportionnelle, des ratios provinciaux et régionaux...

- On ne devrait pas se limiter à étudier les systèmes existants. Après le référendum de l'Ontario, il a été suggéré qu'un système complètement nouveau aurait pu être créé.

Concernant les campagnes électorales –

- L'influence de l'argent doit être éliminée, l'offre d'argent contre l'accès devrait être interdite et des limites devraient être imposées aux contributions.

Le ton de panique de la campagne actuelle de collecte de fonds concurrentielle des partis politiques suggère presque que l'accumulation d'argent est un élément central et que le vote est un acte secondaire.

- La liberté d'expression devrait être préservée.

- Le caractère véridique des publicités électorales devrait être surveillé et les infractions devraient être annoncées à mesure qu'elles surviennent, et pénalisées. Les politiques contradictoires d'un parti devraient être soulignées. Élections Canada devrait disposer des pouvoirs nécessaires.

- Les règles liées aux annonces pendant les campagnes et en dehors de celles-ci pourraient-elles prévenir la manipulation des dates des élections de façon à avantager le titulaire? Pourrait-on établir une date de scrutin fixe et une durée moins souple des campagnes?

- Un organisme indépendant pourrait-il être créé pour offrir des débats officiels sur les questions et les politiques entre les chefs des partis? Cet organisme pourrait établir des règles et donner le ton, et remplacer les concours d'engueulades actuellement organisés par les partis et les médias, ou constituer un complément sérieux à ceux-ci.

- Les gouvernements pourraient-ils être tenus de réaliser leurs promesses électorales?

- Les députés qui changent de parti devraient-ils être tenus de faire confirmer ou révoquer leur statut lors d'élections partielles?

Adoption d'un nouveau système –

- Le remplacement du SMUT est une entreprise majeure. Il faudra s'assurer que ce remplacement et le système choisi soient perçus comme légitimes.

Les citoyens devraient avoir l'occasion de communiquer officiellement leurs souhaits. La consultation actuelle ne permet pas cela. Comme un grand nombre de consultations fédérales organisées cette année, cette consultation a été peu annoncée et le temps accordé pour fournir une réponse était court. Le site Web de l'ERRE favorisait l'utilisation du formulaire de consultation en ligne, ce qui a limité davantage le nombre de réponses.

- Il faudrait éviter la création d'une assemblée citoyenne.

En particulier au moment du référendum sur le VUT C.-B., l'opinion générale semblait être que l'assemblée citoyenne recommandée devait être une bonne initiative et ne nécessitait pas d'examen. Dans les prospectus sur l'AC, on avait mis l'accent sur la façon de remplir le bulletin, ce qui constituait une approche trop directive tout en ignorant des problèmes importants. Les membres de l'AC parlaient en termes très positifs de leur expérience par rapport à celle-ci (leurs exposés se ressemblaient tous), mais semblaient mal préparés pour expliquer comment fonctionnait le VUT C.-B. Un commentateur a affirmé que les électeurs n'avaient pas besoin de savoir comment les votes étaient comptabilisés et qu'Élections BC s'en chargerait. Cette attitude condescendante n'a pas favorisé la mobilisation et la prise de décisions éclairées.

- La loi visant à remplacer le système électoral actuel devrait comprendre la nécessité de réaliser une évaluation dans une période de temps donnée.

- Si un référendum est organisé, un certain nombre de possibilités doivent être présentées. Chaque question du référendum devrait traiter d'un seul aspect, être très claire et ne pouvoir être interprétée que d'une façon.

Concernant la participation électorale –

De l'information, un nouveau système électoral, la représentation des petits partis, des règles plus strictes relativement aux campagnes, des discussions sérieuses sur les questions, voilà ce qui rendrait le vote plus utile.